



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Nos réf.: 831x475fe

Votre réf.:

Dossier suivi par : Max BACK
Tél. 247-74637
E-mail max.back@mi.etat

Luxembourg, le 31 mars 2020

Concerne : Ville d'Esch-sur-Alzette

Objet : Rôle supplétif de la taxe sur les chiens - Exercice 2019

Vu et rendu exécutoire à la somme de cinq mille huit cents euros (5.800,00€) conformément à l'article 148bis de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.



Secrétariat Général

Patricia GONCALVES

06/04/2020

Pour la Ministre de l'Intérieur,
Le Conseiller

Clara Muller





Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 14 février 2020

Convocation des conseillers :
le 14 février 2020



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 28 février 2020

Présents : Georges Mischo, Député-maire, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller

Excusés : Martin Kox, Echevin, Vera Spautz, Vera Spautz, Jean Tonnar, Jean Tonnar, Luc Majerus, Christian Weis, Daliah Scholl, Conseillers

Ministère de l'Intérieur

Entrée: 13 MARS 2020

83 1x0e7f

Objet : 11.1 Taxe Chiens - Relevés et rôles supplétifs pour
l'exercice 2019; décision



Secrétariat Général

Le Conseil Communal;

Patricia GONCALVES

06/04/2020

Vu le relevé et rôle supplétif de la taxe-chiens pour l'exercice 2019 au montant de 5.800.-
€;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré
conformément à la loi ;

décide avec 12 voix oui et 1 abstention

d'approuver le relevé et rôle supplétif de la taxe-chiens pour l'exercice 2019 au montant
de 5.800.-€.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 10/03/2020
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre



Ville d'Esch-sur-Alzette

Exercice 2019

Article budgétaire : 2/170/707140/99001 titres 3-12

Relevé et Rôle Supplétif de la TAXE-CHIENS

au montant de EUR ---- 5 800,- €----
(en toutes lettres) cinq mille huit cent euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 11 février 2020

Le chef de service,

Jeff SCHUSTER
Chef de service
Biergeramt



Le présent rôle supplétif de l'exercice 2019 a été arrêté à la somme de cinq mille huit cent euros par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du

Le collège des bourgmestre et échevins,

No

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de cinq mille huit cent euros

Esch-sur-Alzette, le

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

No

Vu et